

INSIGNIFIANTS, RISQUES ET TERRITOIRE

Proposition de facteurs d'appui pour les organisations

Journées « enjeux de l'information » des 13 et 14 JUIN 2006

Université Descartes -Marne la Vallée

Philippe Herbaux,
ingénieur de recherche
+ 33 03 20 62 15 59 philippe.herbaux@univ-lille2.fr
Université Lille2★1, rue du Pr. Laguesse★ F-59000 Lille

Résumé : A l'instar de l'entreprise, le territoire sera dans un proche avenir plus orienté dans un rapport de forces concurrentielles où la demande de l'habitant s'inscrira de plus en plus dans la recherche de sécurité. La notion de risque et son cortège de signes souligne De Saussure, (in Starobinski, 1971) focalisent le plus souvent ce type de message «*à une sémiologie de l'alarme, de la rupture ou du danger*». C'est pourquoi, la capacité du territoire à anticiper sur les menaces qui vont l'atteindre, nécessite la mise en œuvre d'une évolution de sa culture. Celle-ci s'inscrit dans le paradigme de "*la complexité de la connaissance*" illustré dans les tomes successifs de la *La Méthode* d'Edgar Morin(2000) et son évolution s'appuie notamment sur les logiques d'intelligence territoriale.

Abstract : Like the company, the territory will be in the near future more directed in a report of competitive strength where the request of the inhabitant will fit more and more in the search for safety. The concept of risk and its procession of signs generally focus this type of message, say De Saussure, "*with a semiology of alarm, rupture or danger*". This is why, the capacity of the territory to be pre-empted the ruptures which will reach it, requires the setting implementation of an evolution of its culture. This oine which falls under the paradigm of "the complexity of the knowledge" illustrated in the successive volumes of *the Method* of Edgar Morin (1977, 1980, 1986, 2000) and his evolution is based on logics of territorial intelligence.

Mots clés : local, innovation, intelligence territoriale, TIC.

Keywords : local, innovation, territorial intelligence, CIT.

1 LE TERRITOIRE

Espace d'une dynamique sociale, il ne peut se restreindre à «*la vision cartésienne d'un espace hiérarchique, mesurable, borné et délimité par de multiples frontières*» Bonnemaïson (1999).

La référence du territoire n'est pas alors dans sa limite, mais dans la proximité spatiale dont Levy nous dit "*c'est le territoire, site primordial de la souveraineté démocratique, qui permettra le débat entre ces réseaux rassemblés par une proximité spatiale*". Ainsi, le partage et la mutualisation de l'information utiles au projet territorial pourront alors s'exercer sous réserve que soient considérés diverses visions du territoire, soit :

- un espace organique fondé sur sa dimension physique (ses limites géographiques)
- un espace perceptif composé sur sa dimension cognitive (réseau relationnel existant)
- un espace symbolique créé sur son histoire (capital culturel transmis)

C'est donc un territoire vivant, changeant, qui peut apparaître ou disparaître au gré des dynamiques sociales. Si le territoire se doit bien de transformer un objet naturel en objet socialisé, c'est d'abord dans la construction d'un espace fondé dit Ferrier (1998) sur une «*invention précieuse de la territorialité*».

Pour Habermas (1973), l'authenticité de cette "espace public" se mesure moins à la nature formelle de ses institutions qu'à la qualité d'un espace de débat précédant les décisions. Cette analyse, reprise et largement développée par Paillart (1993, 1995) est complémentaire des analyses de science politique de Badie (1999) «*Ce débat (sur le local) doit impliquer l'ensemble de la société civile*». Pour Bertacchini (2004), le territoire est le lieu d'un phénomène collectif d'acquisition et d'élaboration des compétences favorisé par les TIC, qu'il appelle «*un processus de médiation locale*» inclus dans une démarche d'intelligence territoriale.

Nous pensons que le territoire est d'abord politique puis institutionnel et enfin et seulement partiellement identitaire.

2 ANTAGONISME DU GLOBAL AVEC LE PROJET LOCAL

Il est des systèmes comme des produits, ils sont aussi assujettis à une courbe de vie. Le territoire subit aussi cette régression par l'évolution ou la disparition de son capital ressource. Son potentiel économique peut être considéré comme l'un des points majeurs d'appui et sa désagrégation, comme un phénomène prévisible et naturel.

Cette exonération brutale de l'outil de travail à son environnement territorial que Kherdjemil (1998) nomme «*déterritorialisation*», signe l'incapacité du modèle global à lire les pratiques du local et à nier la dynamique interactive du local au global. Il faut considérer trois facteurs déterminants dans l'évolution de ce système mondial.

1^ofacteur : L'informatisation progressive des processus de production, l'effondrement des barrières douanières et la relative augmentation des coûts salariaux ont pesé sur l'avantage compétitif acquis pour gommer graduellement son intérêt financier. La phase de maturité n'a pas pu ou n'a pas su générer les ressorts d'un nouveau cycle. Ces arguments constituent le premier facteur en faveur de la saturation du système. Ce qui n'était alors dans les années 70 qu'une rivalité marginale sur certains produits, (par exemple les textiles des pays de l'Est, Chine, Indes et pays du dragon) se révélait dans les années 80/90, une concurrence féroce sur tous les postes de coûts.

2^o facteur : Le deuxième facteur avait trait à l'évolution du marché de la grande consommation, notamment celui de renouvellement, qui accentuait la «*différenciation produit*» sur les tendances. Les cycles de «*vie produit*» se raccourcissaient encore et si l'automatisation des productions était poussée à son extrême, les flux logistiques de transport matières et produits finis¹ présentaient une source non négligeable de réduction des coûts.

3^o facteur : Le troisième facteur et de loin le plus important, est en relation avec les évolutions du capitalisme depuis le début des années 60 notamment décrits par Ibrahim Wardé du *Massachusetts Institut of*

¹ Les chocs pétroliers des années 70 ont été des accélérateurs d'évolution stratégique au sein des groupes de production.

*Technology (MIT Boston)*². C'est en bref, une évolution du capitalisme rhénan classique (capitalisme familial localisé) au capitalisme libéral mondialisé. Cette évolution du système a conforté l'entreprise comme une variable d'ajustement de la chaîne de profit ; ce qui en a fait le plus souvent un objet «*footlose*» donc déconnecté de son environnement territorial.

3 TERRITOIRE ET RISQUES

Le territoire est un espace à plusieurs dimensions (géographique, symbolique, sociale, communicante, virtuelle) générateur de risques dont il est essentiel d'en repérer les principaux contours. Nous pouvons mettre en évidence, au sein de celui-ci, quelques premiers éléments de risque.

- Economique : risques sur le taux d'activité, sur l'évolution du nombre des établissements (récession par filière : le textile)
- Environnement : risques de pollution (rejet Co2) de multiplication des points d'émission (bruit), de rejet mal contrôlé des déchets et engrais (le lisier breton issu de l'élevage des porcs)
- Habitat : risques de développement d'habitats insalubres ou insuffisants (développement des *squats* et bidonvilles), des listes croissantes d'attente de logement (Ile de France en 2005 : 350 000 demandes en attente).
- Sanitaire : risques de carence du nombre des médecins et personnels para-médicaux (disparité de 1 à 3 en France entre les départements), difficulté technique d'accueil des patients en milieu hospitalier, diminution quantitative et qualitative des services aux personnes (aide à domicile).
- Social : risques d'évolution ou de concentration géographique des cas sociaux (apparition de zone concentrationnaire de misère sociale et économique).
- Transport : risques d'obsolescence de la carte des transports (quartier peu ou mal desservis), accès ferroviaires de plus en plus limités agissant sur l'économie locale (diminution des services). Risques de pollution maritime (déroit du Pas de Calais : 600 navires/jour).

² *Le Monde Diplomatique*, p.2, n°597, déc 2003. (dont s'est inspiré le développement suivant.)

- Sécurité routière : risques d'évolution du nombre des accidents routiers, d'évolution des taux d'alcoolémie ou de drogue au volant.
- Incivisme : risques d'évènements destructeurs de la propriété publique ou privée (évènements récurrents), évolution des coûts de réparation ou d'entretien.
- Ressources forestières : risques de déforestation (incendies répétés de Corse) ou de gestion erratique des parcs forestiers.
- Ressources agricoles : risques de désertification agricole (suppression des aides européennes en 2013) et augmentation des surfaces non entretenues.
- Ressources aquifères : risques d'assèchement ou de pollution des nappes phréatiques (en Bretagne).
- Aménagement : risques de construction sur terrains inadaptés (drame de Vaison la Romaine en 1992) Risques d'inondation, de fissuration des murs, d'effondrement des constructions (sous-sol minier dans le Nord).

Nous observons que ces axes de surveillance des risques probables sont les premiers éléments constitutifs d'un plan de veille au sein du territoire. Ce volet de veille d'un plan régional d'intelligence territoriale est à même d'anticiper sur les périls vraisemblables et improbables. Néanmoins, la notion de risque comporte plusieurs éclairages qui doivent être étudiés au travers d'un court examen épistémologique.

4 QU'EST CE QUE LE RISQUE ?

4.1 Une composante du territoire

Rendre compte du risque, c'est rechercher tout d'abord un lien et une articulation entre deux dimensions du problème : la première, plutôt de nature empirique et l'autre, d'univers plus théorique.

Pour les sciences de l'information et de la communication, le risque au sein du territoire ne peut être contenu uniquement dans le registre de l'information mais suppose une vision élargie en tant qu'objet d'étude dans ses allées paradigmatiques transversales. Ceci comporte néanmoins deux conséquences :

Comporte-t-il une logique générale individuelle qui permettrait d'évaluer son autonomie en tant qu'objet ? Est-il lié

principalement à sa manifestation (catastrophe) qui en ferait ainsi un risque abouti ? Est-il lié au champ empirique ? ce qui lui donnerait la trame de cohérence souhaitée ou plutôt régentée dans sa logique générale.

Le "persillage" disciplinaire du thème fait du «risque», un objet multi et trans-disciplinaire (approche sociale, géographique, ethnologique, politique, technologique etc.). Or l'approche d'une relation «risque-territoire» dans ses aspects information-communication, redonne à ce champ d'étude une dimension nouvelle. Latour (1999) évoque de façon lyrique l'épaisseur retrouvée de ce thème : «*donner au risque une chevelure*», c'est à dire le resituer dans le champ de l'information mais nourri de quelques apports transversaux.

Ainsi, le risque est une composante du territoire dont l'intelligence territoriale tire sa légitimité. Si celle-ci est maintenant adouée pour certains de ses aspects dans le champ disciplinaire des sciences de l'information et de la communication, on pouvait jusqu'alors distinguer grossièrement deux perspectives générales traitant de la question du risque territorial : l'une en rapport avec une vision plutôt techno-centrique, réunissant les économistes (Loubergé, Stahel, Giarini), quelques juristes (Seiler, Martin), le monde des sciences de l'ingénieur (Passet et Theys, Schmidt) ou encore les sciences géographiques (Zimmermann, White, Guérin) par des approches normatives ou probabilistes et de l'autre un traitement plus distancié lié aux sciences humaines et sociales, à l'instar de l'anthropologie (Lupton, Douglas, Jeudy, Thompson) de la sociologie (Rayner, Boholm, Beck) ou encore de la politologie (Dourlens).

4.2 Perspective techno-centriste de la gestion des risques

Dans ce champ de recherche, la notion de risque est fondée sur un recueil complexe de données qui permettent d'établir un ensemble d'indicateurs de suivi. Il s'agit de repérer au plus tôt le risque, de le délimiter, de l'évaluer à l'effet d'en connaître tous ses effets probables et à la suite, de l'éliminer ou le cantonner.

L'incertitude portée par le risque repéré se mute alors en espace de probabilité identifié. Cette posture de recherche intéresse la plupart des milieux scientifiques, mais aussi l'ingénieur, l'assureur ou le financier.

Loubergé (1990) s'intéressa notamment aux conséquences de la prise de risque dans les sphères économiques ; Giarini (1992) comme Siboni développèrent leurs travaux dans les terrains du «*risk management*». Stahel (1993) porta son questionnement sur la limite des certitudes et des stratégies de durabilité dans le domaine de l'assurance.

Le juriste Seiler leur emboîte le pas en étudiant l'impact de l'aménagement du territoire sur les risques et en s'appuyant largement sur les volets technicistes précédents. Martin, un autre juriste, avait affiné le concept de risque utilisé en droit et approfondi son corollaire : le principe de précaution.

Ces procédés emploient de préférence, l'arsenal des outils de l'ingénieur à l'effet de formaliser le risque dans une échelle de priorité, en établissant des relations causales aux événements prévus. Ces méthodes cindyniques³ inductives se combinent le plus souvent avec quelques méthodes déductives en ayant comme point de départ l'effet produit. Ainsi dans le champ des pollutions chimiques, radioélectriques, atomiques ou sonores, le point d'étude se situe en général, au niveau de l'effet normé et légal dans ses conséquences et ses coûts. Nous entrons, sous forme de normes applicables par les Etats et les organisations, et dans la notion de risque que l'on peut désigner par «acceptable» par l'institution, les organisations ou le public.

Notons, à la différence des postures environnementales ou juridiques, que la vision «économiste» du risque est en rapport avec le contexte d'utilité intégrant les conséquences des dommages physiques et corporels «*Economic theory perceives risk analysis as part of a larger cost-benefit consideration in which risks are the expected utility losses resulting from an event or an activity*»⁴ (Renn, p.62, 1992).

4.3 Perspectives sociétales du risque

Deux courants principaux se partagent cette vision du traitement du risque : celui de la «théorie culturelle» établi dans le milieu des

³ De *kyndunos* : danger en grec. Ce terme, forgé par les chercheurs, semble plus «parlant» que risquologie, mais aussi plus obscur pour le public.

⁴ les grandes chaînes de distribution incluent dans leurs prix de vente un taux de démarque consécutif à la «disparition» moyenne de stock.

années 80, par Douglas (1982) qui constitue une tendance culturelle et symbolique en relation avec les sciences humaines et sociales et le courant avancé par Beck (1993) sur le concept de la «société à risques». Nous citerons accessoirement un troisième courant, dit de la «gouvernementalité» plus modeste dans ses influences et induit par Foucault en 1969 dans *l'archéologie du savoir*.

Ces trois courants ont influencé les sciences sociales dans le champ de l'étude des risques tant chez les anglo-saxons (Dake, 1991), que chez les chercheurs français (Duclos, 1991). Bien que différents, ils s'accordent à penser que le risque est un processus essentiellement socioculturel et qu'il porte par essence des fonctions politiques, culturelles et sociales.

Ainsi, le rapport du groupe au risque sera nuancé par la qualité du lien et des interactions existantes dans ce groupe. Douglas(1982) dans le modèle avancé qu'elle nomme «Grid/group model», fait agir le degré d'insertion sociale de l'individu dans le groupe (group) comme désignation de la nature des interactions de l'acteur avec le groupe. A savoir, un «group» fort correspond à un groupe solidaire, uni et en dépendance très forte, alors qu'un «group» faible signe une lâcheté du lien entre les membres du groupe. Le «Grid» est en rapport avec la nature du lien et de la qualité des interactions dans le groupe ; c'est une variable qui repère les contraintes auxquelles chaque membre du groupe doit faire face. En exemple : un lien hiérarchique, l'âge plus ou moins prononcé de l'acteur ou encore le lien de parenté existant qui modèle ou modifie la nature des relations sociales dans le groupe.

Ce modèle peut se figurer dans un graphique XY ci-dessous (fig.7) et qui détermine 4 zones distinctes :

1. la zone groupe fort (Grid élevé, Group élevé)
2. la zone groupe individuel (Grid élevé, Group faible)
3. la zone groupe égalitaire (Grid faible, Group élevé)
4. la zone fataliste (Grid faible, Group faible)

Les zones intermédiaires représentent les cas de figure mixte les plus fréquemment

rencontrés en dynamique de groupe face à l'appréciation des risques rencontrés.

Le modèle de Douglas est aussi utilisé dans la constitution des groupes d'échange et de mutualisation des signaux dans une dynamique d'intelligence territoriale. Il permet de pointer les handicaps génériques de tel groupe engagé dans un travail d'échange.

Le traitement mutualisé de l'information au sein d'un territoire ou d'une organisation est dépendant de cette cohésion ou de la dilution du groupe social ; il en modifie l'approche et la conduite (travail sur la reconnaissance pour des groupes faibles, travail sur la finalité dans les groupes forts).

Beck (1993) représente le deuxième courant de perspective sociétale du risque. Son approche que nous avons pu qualifier hâtivement de «résignée», est basée sur le fait que les risques sont de nature de plus en plus globale et qu'il devient difficile sinon complexe de les gérer. Pour Beck, le risque reste du ressort de la responsabilité humaine et il convient d'en accepter le sort et les conséquences.

L'intelligence territoriale que nous étudions au sein du territoire peut constituer une des réponses à ces constats avancés par Beck sans en gommer les aspects philosophiques qui semblent prévaloir pour ce courant.

Le troisième apport, de perspective Foucauldienne, met en relation les actes par lesquels les gouvernements agissent sur la composante risque et la notion de pouvoir qu'ils exercent sur la connaissance et l'expertise de ces risques. Autrement dit, en quoi les moyens mis en œuvre par les gouvernements pour la prévention du risque agissent-ils dans la capitalisation des expériences et des savoirs sur celui-ci ? La littérature semble pour l'instant, assez muette sur cet axe de recherche et pourrait constituer un chantier de recherche passionnant.

4.4 Approches différenciées du risque

Selon Douglas, il semble complexe sinon impossible à repérer toutes les facettes du risque et d'en mesurer par conséquent, tout ses effets. La multiplicité des approches, probabiliste, sécuritaire, normative ou assurantielle décrite notamment par November

(2002) sur le risque territorial en rend le choix délicat.

L'approche normative utilisée notamment en France par les DRIRE (Directions régionales de l'industrie et de la recherche), va utiliser un recueil de données important sur l'existant, à l'effet de mettre en place un ensemble d'indicateurs et de normes destinés à assurer un suivi de l'évolution des risques repérés. Nous sommes dans une posture réactive qui déclenchera en temps voulu, un ensemble de mesures destinées à agir sur les conséquences de ces risques à dominante technologique.

A l'opposé, l'approche probabiliste va agir très en amont du risque identifié en le considérant comme probable ou même certain (cas de l'assurance décès où les méthodes probabilistes utilisées sur une grande population en font un risque certain pour une fraction de celle-ci). L'étude des flux d'événements de même nature dans le passé et le présent conduira une prospective des risques dont on mettra en évidence la fréquence de survenue. Zimmermann (in November 2002 p.175) met en évidence deux sous-approches de type probabiliste issues d'une observation de méthodes utilisées en France et aux Pays Bas. L'auteur considère que l'identification, la quantification et l'évaluation sont les trois étapes de la démarche probabiliste actées par un ensemble de critères de référence. A cet effet, il constate que les Néerlandais ont établi deux critères fondés sur le risque individuel et le risque sociétal alors que les français ont privilégié les critères de zone territoriale selon un gradient de danger potentiel⁵. L'appréciation commune du risque offre ici des interprétations différentes agissant sur les moyens à mettre en œuvre au sein même de la CEE.

L'approche dite assurantielle est de nature plutôt économique en utilisant l'approche probabiliste dans une perspective de coût financier ; le poids économique du risque sera la traduction de la probabilité du risque multiplié par la valeur des biens ou du dommage corporel.

Le traitement d'une fraction des risques existants au sein du territoire est un exercice

⁵le traitement territorial de la grippe aviaire en France (février 2006), affectait des zones dites de sécurité sanitaire successivement de 3 kilomètres de circonférence autour du risque de contamination, puis de 20 kilomètres de diamètre.

d'approche complexe. La multitude des incertitudes est dépendante du choix des démarches de traitement du risque. La mise en place d'un schéma d'intelligence territoriale incluant un maximum de ses acteurs est de nature à agir sur les effets des risques et sur leur survenue. Il va agir sur la donne initiale en en modifiant la perspective et les effets.

5 INTELLIGENCE TERRITORIALE

5.1 Une évolution de culture

A l'instar de la grande entreprise, le territoire sera dans un proche avenir plus orienté dans un rapport de forces concurrentielles où la demande de l'habitant s'inscrira de plus en plus dans la recherche d'une relative sécurité (Herbaux 2002).

La capacité du territoire à anticiper sur les ruptures qui vont l'atteindre, nécessite la mise en œuvre d'une évolution de sa culture qui s'inscrit dans le paradigme de "la complexité de la connaissance" illustrée dans les tomes successifs de « la méthode » d'Edgar Morin (1977, 1980, 1986, 2000) .

Cette modification des relations et des échanges s'adosse à un traitement mutualisé des signaux et des informations qui aboutissent à une capitalisation des savoirs et des analyses. Ce traitement récursif et continu de l'insignifiant par le groupe social des acteurs du local est une évolution de la culture des organisations qui prend alors, par son aspect récursif, un caractère durable. Néanmoins, ce constat est tempéré par le bémol avancé par Bertacchini (2004b) sur le principe de territorialité, qui remarque que : «*la mobilisation des acteurs locaux ne vaut que par le crédit qu'ils accordent aux informations échangées* »

5.2 Des définitions

Elles sont multiples et chacun aime à en donner un éclairage renouvelé, néanmoins la DATAR (délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) avait dès 1999, relié le concept de développement et de territoire, aux Sciences de l'Information : «*Le fait territorial est une organisation à construire par de l'information en reliant des acteurs publics et privés, engagés dans une dynamique de projet sur un territoire*».

Bertacchini (2004a) nous en donne une traduction dans la définition suivante :

« On peut considérer l'intelligence territoriale comme un processus informationnel et anthropologique, régulier et continu, initié par des acteurs locaux physiquement présents et/ou distants qui s'approprient les ressources d'un espace en mobilisant puis en transformant l'énergie du système territorial en capacité de projet. De ce fait, l'intelligence territoriale peut être assimilée à la territorialité qui résulte du phénomène d'appropriation des ressources d'un territoire puis aux transferts des compétences entre des catégories d'acteurs locaux de culture différente. L'objectif de cette démarche, est de veiller, au sens propre comme au sens figuré, à doter l'échelon territorial à développer de ce que nous avons nommé le capital formel territorial. ».

En complément et à la lumière de nos travaux, nous proposons cette définition suivante :

« l'intelligence territoriale est une évolution de la culture du local fondée sur la collecte et la mutualisation des signaux et informations entre tous ses acteurs, pour fournir au décideur, et au moment opportun, l'information judicieuse. »

Cette posture admet un mode opératoire étagé de l'individuel au collectif et un horizon de recueil étalé dans le temps : du passé formalisé au futur proche. La mise en perspective du signal insignifiant vers un objet informatif utilisable dans l'établissement d'une conjecture, demande une effective mutualisation entre les acteurs du local ; ce qui en donnera le sens et la finalité.

5.3 Une modalité

Le schéma en figure 2 tente d'expliquer le saut culturel de cette donne individuelle initiale qui se transforme progressivement en capitalisation collective autour du projet territorial. Ces trois niveaux de processus,

articulés sur la bissectrice du diagramme, illustrent l'évolution de la culture de recherche d'informations en partant de l'individuel vers le collectif.

Cette mutation fonde le socle des logiques d'intelligence territoriale ; le déplacement d'un curseur virtuel le long de cette bissectrice est significatif de la typologie de recherche d'information déployée au sein du territoire.

Le recueil et la transmission de l'information font partie d'une nouvelle posture de l'acteur territorial qui participe différemment au projet local. La trame du projet partagé alimente désormais en filigrane les recherches quotidiennes. Aussi, au sein d'une organisation ou d'un territoire, on ne pratique plus de la même façon la recherche individuelle selon que l'on a initié ou non un schéma d'intelligence collective.

Les techniques de management par projet imposent à alimenter en retour d'informations les partenaires de recueil ; elles bousculent en cela le schéma de culture interne au territoire et son système hiérarchique. L'information stratégique devient partagée entre ses acteurs. Le territoire devient apprenant

6 CONCLUSION

La transmission, la capitalisation et le traitement des connaissances sont au centre des enjeux de pouvoirs dans le monde et dans les trente prochaines années ; les grandes industries des TIC s'en sont déjà partiellement emparé (Microsoft, Google, IBM).

Par ailleurs, la sémiotique et la question de sens sont aux avant postes du questionnement territorial soumis aux contraintes du changement. Ce questionnement dont l'habitant est de plus en plus associé par l'expansion des logiques de gouvernance et de développement durable, autorise une évolution de la culture du local. Elle s'inscrit notamment dans l'apprentissage d'une mutualisation du signal et de sa mise en perspective.

Ce faisant, au sein du territoire, l'intelligence territoriale participe d'un construit relationnel entre information et communication.

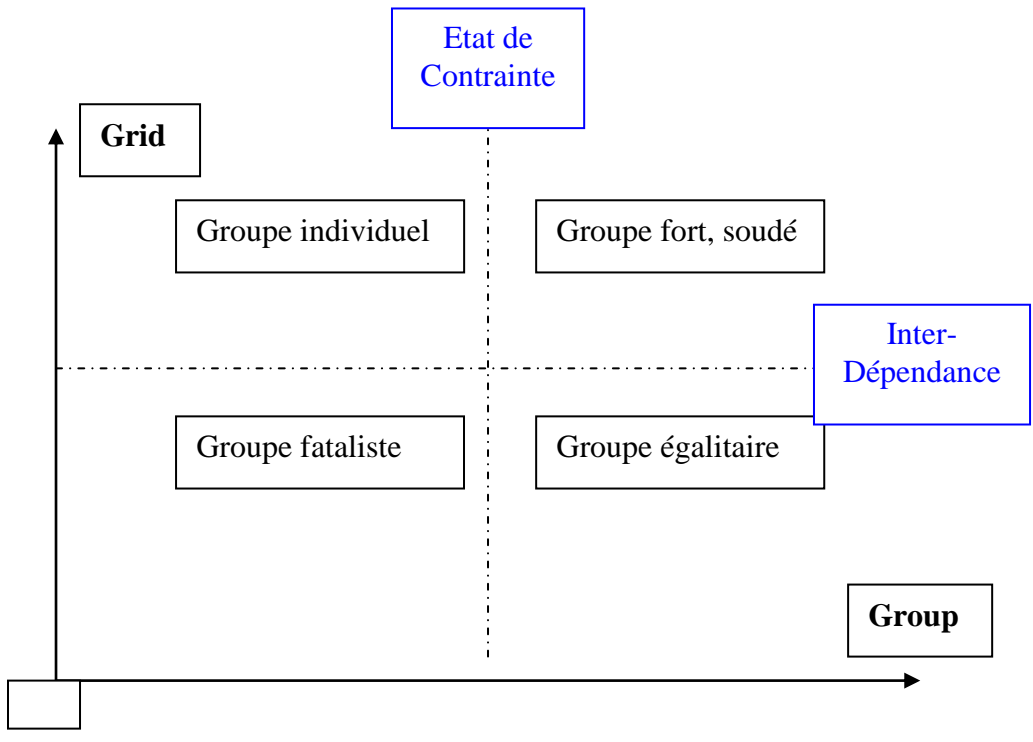


Fig 01 : Modèle comportemental de Douglas (Grid/Group model, 1982)

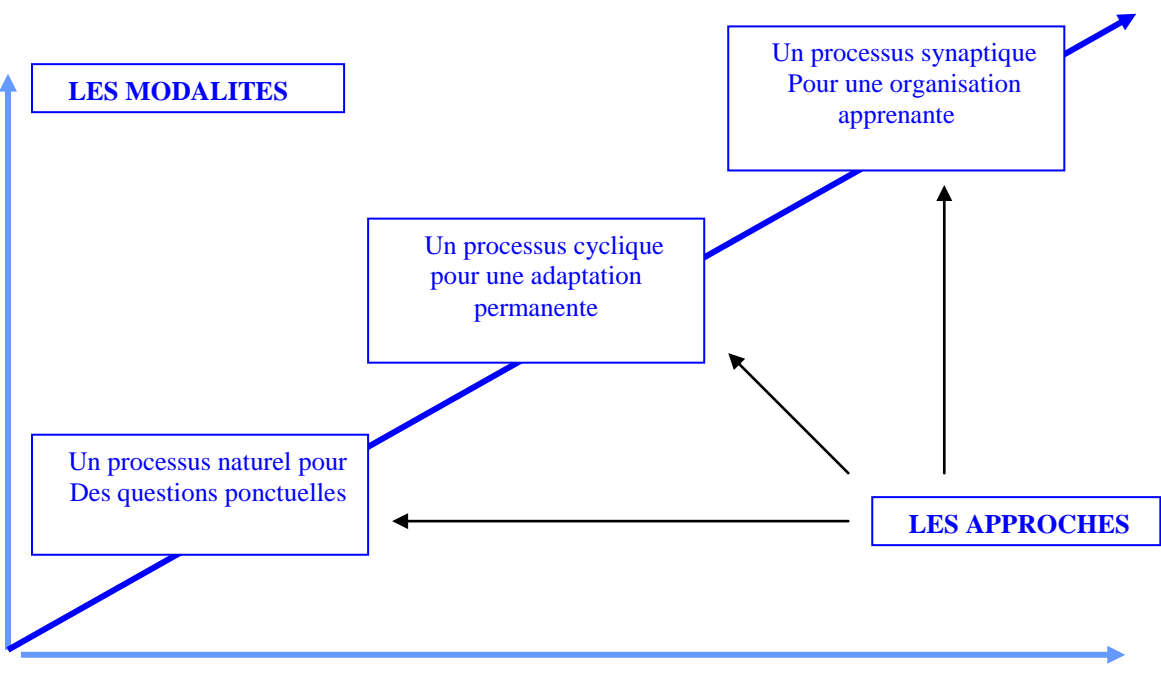


Fig. 02 : Pour un territoire apprenant (Herbaux, 2004)

7 BIBLIOGRAPHIE

BERTACCHINI Yann, «Entre information & processus de communication: l'intelligence territoriale», Les Cahiers du Centre d'études et de Recherche, *Humanisme et Entreprise* n°267, p.13, La Sorbonne Nouvelle, Paris, octobre 2004.

BERTACCHINI Yann, *Intelligence territoriale -volet 2-, Mesurer la distance, Pensez la durée, Mémoriser le virtuel*, Collection Les E.T.I.C, Presses Technologiques, 275 p. 2004.

BADIE Bertrand, *un monde sans souveraineté*, Paris, Fayard. 1999.

BECK Ulrich, *Le concept de la société du risque* Risques n°32 p81-93, 1993.

BONNEMAISON Joël, CAMBREZY Luc, QUINTY-BOURGEOIS Laurence, *Territoires de l'identité. Le territoire, lien ou frontière ? Tome 1*, L'Harmattan, coll. Géographie et culture, 316 p. 1999.

BOURDIEU Pierre, *Raisons pratiques : sur la théorie de l'action*. Paris : Ed. du Seuil, 251 p. 1994.

COURLET Claude, in *Mondialisation et dynamique des territoire*, p.43, sous la Dir. De B.Kherdjemil, Ed. Lharmattan. 1998.

DAKE Karl, *Orienting dispositions in the perception of risk : an analysis of contemporary worldviews and cultural biases*. Cross Cultural Psychol p.61-82, 1991.

DOUGLAS Mary, WILDAVSKY Aaron, *Risk and culture, an essai on the selection of technological and environmental dangers* Berkeley University of California 1982.

DUCLOS Denis, *Les industriels et les risques pour l'environnement*, Environnement, nature et écologie. Lharmattan, 239p.1991.

FERRIER Jean-Paul, *Le contrat géographique ou l'habitation durable des territoires* Lausanne, Payot. 1998.

FOUCAULT Michel, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969.

GIARINI Orio, «Risk management studies» *the Geneva papers on risk and insurance*, n°64. 1992.

HABERMAS Jürgen, *L'espace public*, Payot. 1973.

HERBAUX Philippe, «L'intelligence économique, outil du pacte territorial», colloque ASRDLF Québec. 21-23 août 2002.

KHERDJEMIL Boukhalfa et al, *Mondialisation et dynamiques des territoires*, Sous la direction de. Paris, L'Harmattan. 1998.

LATOUR Bruno, *politique de la nature : comment faire rentrer les sciences en démocratie ?* Ed. de la Découverte, 382 p. 1999.

LOUBERGE Henri, *Risk, Information and Insurances* Ed. Henri Loubergé. 1990.

MORIN, Edgar, *La méthode, la nature de la nature*, Tome 1, Seuil. 1977.

MORIN, Edgar, *La méthode, la vie de la vie*, Tome 2. Seuil. 1980.

MORIN, Edgar, *La méthode, la connaissance de la connaissance*, Tome 3. Seuil. 1986.

MORIN Edgar, *Introduction à la pensée complexe* Seuil, 2000.

NOVEMBER Valérie, *les territoires du risque*, Ed. Peter Lang, Berne. 2002.

PAILLART Isabelle, *Les territoires de la communication*, Grenoble, PUG. 1993.

STAHEL Walter, GIARINI Orio, *The limits to Certainty* Presses polytechniques et universitaires romandes. 1990.

PAILLIART Isabelle, «Espaces, représentations, identités : quelles problématiques ?», *Sciences de la société* n°35, 1995.

RENN Ortwin, *concept of risk : a classification* in Sheldon Krimsky and Dominic Golding, edition *Social Theorie of Risk*, London p 53-79, 1992.

STAROBINSKI Jean, *les mots sous les mots, Les anagrammes de Ferdinand de Saussure*, Paris, Gallimard, N.R.F. 1971.